

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-033 - Finances - Approbation du compte de gestion 2023 –  
Budget annexe – Eau Potable**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017),  
Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE  
(à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN,  
Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY,  
Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI,  
Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU,  
Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINÉ,  
Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE,  
Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON,  
Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération  
N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT,  
Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER  
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE  
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD  
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

**Références juridiques :**

- **Le code général des collectivités territoriales : article L. 1612-12**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

1. Justifier l'exécution du budget,
2. Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la Communauté d'agglomération.

Une présentation succincte du compte de gestion 2023 est effectuée ci-dessous.

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2023	Investissement		Fonctionnement		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Montant des résultats cumulés au 31 décembre de l'exercice précédent	- €	785 499,94 €	- €	4 784 006,26 €	- €	5 569 506,20 €
Part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement au cours de l'exercice (c/1068)			- €		- €	
Opérations budgétaires de l'exercice courant	2 120 307,95 €	1 327 226,71 €	1 595 751,44 €	2 315 767,40 €	3 716 059,39 €	3 642 994,11 €
Résultat de l'exercice	793 081,24 €	- €	- €	720 015,96 €	73 065,28 €	- €
Résultats comptables cumulés au 31 décembre de l'exercice	7 581,30 €	- €	- €	5 504 022,22 €	7 581,30 €	5 504 022,22 €
Montant des restes à réaliser	988 641,71 €	- €			988 641,71 €	- €
Résultat comptable des restes à réaliser	988 641,71 €	- €			988 641,71 €	- €
Résultats cumulés en fin d'exercice	996 223,01 €	- €	- €	5 504 022,22 €	- €	4 507 799,21 €
	Besoin de financement des opérations d'investissement	Excédent d'investissement de clôture			Résultat de clôture déficitaire	Excédent de fonctionnement disponible

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Prendre acte du compte de gestion joint en annexe, sans formuler de réserves ni d'observations,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Prendre acte du compte de gestion joint en annexe, sans formuler de réserves ni d'observations,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le - 5 AVR. 2024  
Date de mise en ligne le - 5 AVR. 2024  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240405-2024-033-DE  
Date de réception préfecture : 05/04/2024